

Charte des « Sentinelles de la Paix »

Notre association « **Sentinelles de la Paix - Une pierre posée n'est pas jetée** », à vocation internationale, ne soutient aucun but lucratif, politique ou religieux. Elle a pour but le développement et la promotion d'un mouvement artistique et citoyen en faveur de la PAIX.

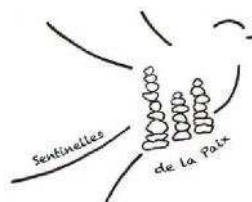
La démarche 'Land Art', initiée par l'artiste plasticien Alain Mila, « Une pierre posée n'est pas jetée » en est l'expression symbolique.

Cette action consiste à construire des « Sentinelles », colonnes de pierres en équilibre, réalisations éphémères et fragiles comme le sont les valeurs essentielles de la vie, et notamment la paix...

Nos objectifs:

- Rassembler à travers le monde, tous ceux qui désirent signifier qu'ils sont les défenseurs, les gardiens, on peut dire ici « les Sentinelles » de la paix.
- Eriger des « Sentinelles », geste symbolique de paix, partout dans le monde et publier leurs photos sur le site <https://www.sentinellesdelapaix.com> et d'autres médias.
- Développer auprès des institutions éducatives la « Culture de la paix » en référence aux résolutions des Nations Unis (REF : A/RES/52/13 et A/53/243).
- Promouvoir les actions de l'Association Française des Communes, Départements et Régions pour la paix (AFCDRP - branche française de « Mayors for peace ») pour parvenir à la réalisation d'un monde sans armes nucléaires et une paix mondiale durable.
- Inciter les communes à installer des « Jardins de la Paix » avec un espace Sentinelles, ou les visiteurs peuvent, en érigeant une sentinelle ou en relevant une sentinelle tombée, témoigner de leur engagement pour la Paix.
- Apporter un soutien pédagogique aux milieux scolaires et périscolaires sur les thèmes de la Paix, de la nécessaire défense de l'environnement et de l'abolition des armes nucléaires.
- Organiser des activités artistiques, (plastiques et autres), en lien avec le projet, pour toutes sortes de publics et de destinataires.
- Organiser des expositions d'oeuvres d'artistes sur le thème de la paix
- Apporter notre soutien aux actions extérieures similaires, dans la mesure de nos moyens.

Nos moyens d'actions comprennent des activités régulières ou exceptionnelles et la mise à disposition d'outils et de matériaux ainsi que toutes les initiatives pouvant aider à la réalisation de l'objet de l'association.



Nous écrire : Association « Sentinelles de la Paix »
318, rue Henriette Guiral 82000 Montauban
courriel : sentinellesdelapaix@gmail.com